



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22 février 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHE), GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A
Délibération n°19**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – PLAN de REFERENCE – Année 2024 et années à venir

Comme vous le savez :

POINT 1 - Par délibération du 7 avril 2022,

Notre assemblée avait donné un avis favorable à la réflexion et à la mise en œuvre de la démarche « Plan de Référence » pour la commune de TARTAS.

En effet :

« Les communes dont la fonction de centralité est reconnue sur leur territoire et souhaitant s'engager dans une politique de revitalisation de leur centre-bourg, peuvent bénéficier d'un soutien départemental notamment au travers de la réalisation d'un Plan de référence.

Diagnostic territorial décrivant les symptômes de la dévitalisation et proposant une stratégie reposant sur un programme d'actions pluriannuel, s'articulant autour de thématiques qu'il convient de traiter dans un programme opérationnel :

- Axe 1 - Cadre de vie et espaces publics en lien avec les mobilités ainsi que les équipements à destination de la population
- Axe 2 - Habitat et logement
- Axe 3 - Commerce et services »

Sur ces bases différentes réflexions ont été menées entre élus, en lien avec les services de l'ADACL, et les services municipaux.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



POINT 2 – Par délibération du 2 mars 2023.

L'assemblée délibérante s'est alors engagée dans le lancement du Plan de Référence de la commune, et a sollicité officiellement une assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de l'ADACL.

Dans le même temps, un inventaire des projets menés ces dernières années a été réalisé, montrant que la commune a lancé depuis plusieurs années différents travaux et aménagements (liste ci-après, AXE 1 notamment), à la fois phasés dans le temps au principe d'un programme pluriannuel à partir d'opérations et/ou AP'CP, sans contraindre les finances communales et en recherchant différents financements FIDPR, DETR, Subventions Région, Europe, Conseil départemental des Landes, Monde du football, Caisse d'allocations familiales et Mutualité sociale agricole.

Ainsi, de 2008 à ce jour, avec une projection à 2026, on peut estimer que l'AXE 1 dans sa thématique a été largement anticipé pour la commune.

Axe 1 - Cadre de vie et espaces publics en lien avec les mobilités ainsi que les équipements à destination de la population

De 2008 à ce jour :

- Etude confiée au CAUE des Landes sur 2008 et 2009, pour des travaux d'aménagement visant à la création d'une voirie de contournement Plaine des Sports, en lien avec à la fois la sécurisation des axes routiers, l'implantation d'un ALSH et de divers équipements, prenant en compte installations et abords
- Construction de vestiaires club house pour le football, 2010
- Construction d'un ALSH 2011 à 2012
- Aménagement et sécurisation de la Rue des Charpentiers, création de stationnement à proximité du collège, Aménagement des abords du district de football, vers Centre Equestre, travaux de la rue des violettes
- Aménagement de l'entrée de la Route de DAX, et de l'avenue du Général LECLERC avec voie douce, vers centre-Ville, de 2011 à 2015
- Construction d'un Espace ADOS
- Mise aux normes des accessibilités des commerces du Centre-ville
- Aménagement de la Rue Victor Hugo et de la Place GAMBETTA, Place Aristide BRIAND, période 2017 à 2019, en perspective de futurs travaux réseaux/trottoirs/chaussée Rue INDUSTRIE, HIBE, CALMETTE, OROPE, JULES FERRY
- Mise à disposition de Parcelle à la CCPT pour la création de la Zone de Junca dans la continuité de la compétence économique de la Zone de MOUNEOU, accueillant aujourd'hui l'UNITE départementale du SYDEC, la Maison de la BIODIVERSITE, et des entreprises.
- Aménagement de l'hôtel de ville, locaux administratifs et d'accueil, Salle plurivalente et du Conseil municipal, à destination des usagers et citoyens période 2018 à 2019.
- Période 2021 à 2025, programmation, études et planification de travaux en phases pour la réhabilitation de réseaux électriques, eau, assainissement, sécurisation stationnement et réfection des chaussées trottoirs avec cheminement piétonnier sur le périmètre élargi INDUSTRIE, HIBE, CALMETTE, OROPE, JULES FERRY, Place
- HOPITAL, en lien avec la CCPT et les services du SYDEC et différents concessionnaires.
- Participation et accueil de la nouvelle caserne « centre de secours », entrée de ville en lien avec le Conseil départemental
- Confortement des berges du Lac d'OUS PINS, et plantations d'arbres sur site période 2022 à 2023
- Aménagements de la Plaine des sports, création de clôtures, parkings, stationnement, terrain synthétique de football, création et mise aux normes d'éclairage des aires de jeux période 2022 à 2024
- Période 2024 à 2026,
Aménagement Terrain Benquet, proximité Espace ADOS / Gymnase / Groupe scolaire, Etudes et réflexion, Grange de PELLETRIN et abords pour Pétanque tarusate, Réalisation parking et entrée stade rugby,

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Réflexion et études pour les futurs projets Médiathèque, Dojo,
Travaux et affectation locaux associatifs du Centre-ville, de l'ancienne caserne des pompiers,
Etude et Réflexion sur la programmation de la mise en sécurité de la Route de RION, entrée
de ville, chaussée et trottoirs, sécurisation du stationnement à phaser de 2026 à 2032,
Etude et Réflexion sur la programmation avec le Conseil Départemental de l'entrée de Ville,
route de St-SEVER, à phaser 2026 à 2032.

Axe 2 - Habitat et logement

Ces dernières années, des logements ont été créés sur le site de BARCAYEM en lien avec XL HABITAT, tout en confortant les liens entre le CCAS et le CIAS pour l'accompagnement des personnes en difficultés, Puis dans le cadre du transfert des locaux du SYDEC est en projet la réalisation de logements sociaux Route d'AUDON

Après la mise en place du PLUI fin 2019, la commune s'est engagée fin 2023 dans la démarche avec la Communauté de communes sur l'ORT et réhabilitation de logements anciens.

Habitat et logements prennent en compte les dépôts de permis de construire ou projets de promoteurs pour des lotissements sur la commune.

Axe 3 - Commerce et services

Une réflexion va être lancée sur la Requalification des Allées marines et la redynamisation du Marché hebdomadaire, afin d'envisager sur le prochain mandat d'éventuels aménagements, qu'il conviendra de phaser dans le temps dans le respect d'un financement étalé dans le temps sans contraindre les finances communales. Dans le même temps, la dynamique commerciale demande à être associée à cette démarche afin d'affirmer en Centre-ville la présence de services proposés aux usagers et habitants.

L'aménagement du terrain Benquet participera de cet effort, confortant ainsi les stationnements sécurisés depuis l'aménagement des places GAMBETTA et ARISTIDE BRIAND, en lien avec les allées marines qui offrent aussi une capacité d'accueil pour des manifestations et du stationnement.

POINT 3 – PERSPECTIVES et PROPOSITIONS DE PLANIFICATION DU PLAN DE REFERENCE de TARTAS

Considérant qu'après deux années COVID 2020-2021, difficiles,

Considérant une relance nécessaire des activités dans les communes en 2022,

Considérant que l'année 2023 a permis une remobilisation des acteurs du territoire local,

Considérant l'OPAH et de renouvellement urbain, lancée par la Communauté de Communes sur l'année 2024, la Ville de TARTAS se propose aujourd'hui de confirmer son engagement dans la démarche « Plan de Référence ».

Dès lors, tenu compte des aléas dus à la crise sanitaire et aux autres actions notamment de la communauté de communes, il convient de mener dès à présent en parallèle la démarche CCPT pour l'OPAH RU et le Plan de référence « Axes 2 et 3 » de la commune.

Des premières réunions de quartiers ont permis quand même à l'automne 2023 de sensibiliser les habitants au Plan de référence. Ainsi, la commune s'étant engagée dans une démarche participative, les prochains mois seront aussi des temps d'échanges afin que les habitants, commerçants, associations, et partenaires soient les acteurs de la mise en œuvre de ce plan de référence, le temps de mener à bien l'appel d'offres.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Le PLAN DE REFERENCE devra donc se concentrer sur les axes 2 et 3, et il est proposé à notre conseil municipal de :

- Finaliser le cahier des charges pour l'appel d'offres afin de retenir le bureau d'études
- Mandater M. le Maire à intervenir à la signature de tout document lié au Plan de référence
- Dire que les crédits sont prévus en section de fonctionnement de la commune pour 2024
- Préciser que sur l'année 2024, un groupe de pilotage assurera le suivi et les orientations

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la finalisation du cahier des charges pour l'appel d'offres afin de retenir le bureau d'études.

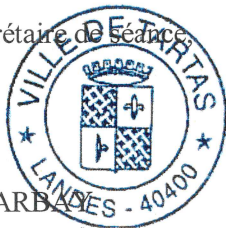
MANDATE M. le Maire à intervenir à la signature de tout document lié au Plan de référence.

DIT que les crédits sont prévus en section de fonctionnement de la commune pour 2024.

PRECISE que sur l'année 2024, un groupe de pilotage assurera le suivi et les orientations.

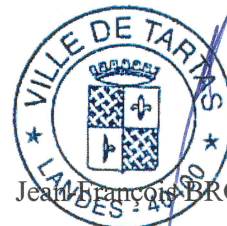
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Eva GARBAYE

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.